

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 18 février 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1813

**Création de poste :
Recrutement d'un agent
en CDD de 6 mois en
renfort pour la mission
Stratégie régionale faune
exotique envahissante**

7 Membres (avec voix délibérative) présents : Anne Claudius-Petit (CR), Béatrice Aliphath (CR), Richard Miron (CR), Jean-François Luc (CR), Christian Mounier (CD 84), Didier Réault (CD 13), Philippe Armengol (CA Grand Avignon)

2 Pouvoirs : Chantal Eymeoud (CR), excusée, donne pouvoir à Richard Miron (CR), Maud Fontenoy (CR), excusée, donne pouvoir à Christian Mounier (CD 84)

1 Membre (avec voix délibérative) excusé : François Cavallier (CD 83)

Participaient également (non votants) : Pacale Mazzocchi (Paerie), Céline Hayot (CR), Béatrice Orelle (CD13), Carole Toutain (CD84), Frédérique Gerbeaud (OFB), Guy Parrat (CESER), Annick Mièvre (AdE), Géraldine Biau (DREAL), Thomas Fourest, Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas, Christel Desiderio, Stéphane Sebban (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 9 sur 10
Quorum atteint**

Vu La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1-1 ;

Considérant Que dans le cadre de l'animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité, l'ARPE-ARB a été sollicitée pour participer à la préfiguration d'une stratégie régionale sur la faune exotique envahissante, projet porté par le Conservatoire des Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur et cofinancé par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant Qu'en 2020, la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'OFB ont sollicité l'ARPE-ARB afin de poursuivre le travail sur le volet animation et communication, et qu'à cette fin une demande de subvention a été formulée à la DREAL et a fait l'objet d'un arrêté attributif pour un montant de 30000€ ;

Considérant Que l'ARPE-ARB doit se doter pour cela de moyens humains supplémentaires et propose de faire appel à un recrutement temporaire (CDD occasionnel de 6 mois) en renfort dans la mise en œuvre de l'analyse ;

Ouï L'exposé de la Présidente ;

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser la Présidente à :
 - o créer un emploi non permanent dans le grade d'ingénieur territorial (catégorie A) à temps complet, sur un poste d'animateur de la « stratégie régionale faune exotique envahissante ». Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 6 mois (post-doctorant ou Master 2). La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 du grade de recrutement,

- engager les démarches nécessaires au recrutement de cet agent et signer les éventuelles conventions de partenariat et les dossiers de cofinancements de ce projet,
- ouvrir au budget de l'ARPE-ARB les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet emploi.

Fait et délibéré à Marseille, le 18 février 2021



Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

